

Date de dépôt: 25 mai 2004

Pétition pour la réhabilitation de T. K.

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au cours de l'année scolaire 2004, plusieurs élèves de la région citée (collège Calvin et collège de Candolle) se sont vus interdits de présentation aux examens de maturité à cause de leur travail de maturité. Le travail de maturité est un travail personnel de l'élève encadré par un professeur, qui consiste en un travail de recherche portant sur un sujet choisi. Si ce travail est jugé « insuffisant » ou si l'élève est dénoncé pour plagiat, le travail est invalidé et l'élève est alors dans l'impossibilité de se présenter aux examens de maturité. Au collège de Candolle, une élève, T. K., dont le travail a été jugé « insuffisant », sera obligée de se représenter en 2005. Or, d'autres élèves dénoncés pour plagiat ont reçu le droit de se représenter en septembre 2004, prenant ainsi plusieurs mois d'avance sur T. Il est inadmissible qu'une telle différence de traitement intervienne dans le cadre de l'instruction publique. Cette pétition a donc pour but de faire pression pour que l'égalité des droits soit respectée.

Nos requêtes sont :

1. Tous les élèves du collège de Genève doivent être placés sur un pied d'égalité et bénéficier des mêmes droits. Ils doivent donc passer leurs examens à la même date.
2. Le collège de Genève doit s'engager à fournir à T., ou tout autre élève dans le même cas, tous les moyens nécessaires pour réussir sa maturité : photocopies des cours, ainsi que des exercices avec corrigés.

N.B. : 162 signatures
M. Raoul Scharer
142, chemin de la Montagne
1224 Chêne-Bougeries

